

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 30 (1922)

**Heft:** 1

**Artikel:** Garde-malade, tais-toi!

**Autor:** C. de. M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-682444>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Notes diverses préparées en vue d'une publication.*

« L'idée du brassard international pour les médecins militaires et leurs aides est une idée émise primitivement par le D<sup>r</sup> Lœffler en 1859, dans la « Gazette militaire prussienne. »

Ce fait était *ignoré* par M. Dunant et le général Dufour et des autres membres de la Commission de la Société genevoise d'utilité publique (appelée plus tard Comité international). C'est le général Dufour qui, vers la fin de 1862, émit l'idée d'un brassard uniforme pour les « hospitaliers volontaires » que réclamait M. Dunant.

A la Conférence de 1863, l'idée du général Dufour et celle du D<sup>r</sup> Lœffler s'unirent et l'on accepta « la proposition de Dunant de le faire blanc avec une croix rouge, comme le drapeau ».

« C'est une sottise de dire « la Croix de Genève » ; il n'y a pas de Croix de Genève.

Les armes de cette antique ville libre sont : l'aigle de l'empire et la clé de l'église, et ses couleurs sont jaune et rouge. »

*Autre fragment des Mémoires.*

« Au sujet du drapeau international, Dunant insiste beaucoup sur l'obligeance du colonel fédéral suisse Ferdinand Le Comte qui, dans le courant de l'année 1862, voulut bien faire des recherches pour lui, afin de connaître les couleurs des drapeaux d'ambulances et d'hôpitaux... »

Nous croyons pouvoir arrêter là nos recherches sur cette question sans toutefois prétendre avoir complètement épuisé ce sujet, et si nous trouvons d'autres renseignements intéressants nous en ferons part aux lecteurs de la *Croix-Rouge suisse*.

Maurice Dunant.

## Garde-malade, tais-toi!

Qui ne sait tenir sa langue  
au chaud, ne sera jamais  
une parfaite infirmière....

Celui qui écrit ces lignes n'hésite pas à dire que notre personnel infirmier suisse, celui des hôpitaux, des infirmeries, des cliniques, sanatoriums, comme aussi celui qui est mis à la disposition du public pour le service à domicile, est en général excellent.

Nous connaissons des médecins à l'étranger qui engagent de préférence des infirmières suisses; elles ont en effet un renom de probité, d'honnêteté, de droiture, que les gardes-malades de tous les pays ne possèdent pas à un si haut degré. Ce jugement favorable nous paraît mérité en tous points, nous le savons par expérience.

En outre notre personnel infirmier suisse jouit d'une bonne réputation quant à ses aptitudes professionnelles; nos écoles de gardes-malades sont souvent citées en

exemple et nos infirmières diplômées de Berne, de Lausanne, de Zurich, de Genève ou d'ailleurs sont très appréciées en Suisse comme aussi en dehors de nos frontières. Nous pourrions citer de nombreux cas qui sont tout à l'honneur de notre personnel laïque et des maisons-mère où elles ont fait leur éducation.

Ce qui manque peut-être à quelques-unes, c'est une certaine finesse, un doigté, un sentiment de discernement des situations auxquelles elles peuvent être mêlées, en un mot: un certain tact qui provient de l'éducation et qui doit être appliqué au plus haut degré dans la profession d'infirmière.

Nous ne voulons pas, dans ce court article, parler de la tenue morale, du maintien, de la correction, qualités qui, d'innées qu'elles sont chez chacun, doivent être particulièrement développées chez l'infir-

mière. Nous ne ferons que mentionner aussi le self-contrôle que les gardes doivent posséder plus que toute autre personne, pour en arriver au sujet que nous voudrions traiter en quelques lignes: la discretion de l'infirmière.

En principe et par définition, toute garde-malade doit être d'une discretion absolue et à toute épreuve. Non seulement elle est — comme les médecins — liée par le secret professionnel en ce qui concerne la maladie de son client d'aujourd'hui, de hier et de demain, mais elle doit être d'une prudence extrême dans ses appréciations sur le malade, le médecin de la maison, les membres de la famille, les domestiques, les amis et tous ceux qui approchent du lit de celui (ou de celle) dont on leur a confié les soins de tous les instants.

L'infirmière pénètre-t-elle dans une famille où les relations entre mari et femme ou entre parents et enfants laissent à désirer....., qu'elle se garde de s'en mêler! Qu'elle se garde d'en parler à l'office, à la cuisine ou dans la maison du jardinier, à la voisine « qui est une si bonne personne », au vieil ami Z « qui pourrait arranger les choses..... ».

Et si, par hasard, ces bienveillants (le sont-ils vraiment? ne sont-ils pas la plupart du temps des curieux seulement?) se mettent à parler à l'infirmière de ces questions d'ordre privé et intime, que la garde avertie remette ces gens à leur place grâce à une réponse appropriée, poliment, simplement, mais nettement: « Je n'en sais rien — cela ne me regarde pas. »

Oh! Nous savons bien avec quelle habileté on cherche parfois à interroger les gardes, quels pièges on leur tend pour leur faire dire ce qu'on aimerait savoir! Nous n'ignorons pas que la flatterie joue là un grand rôle et que la conversation s'engage sur les mots: « Dites-moi, ma Sœur, vous

qui êtes une personne d'expérience....., vous qui soignez si bien notre cher malade....., vous qui êtes si consciencieuse, si discrète....., ne pensez-vous pas que.....? Ne savez-vous pas que.....? »

Attention, voici le danger!

Sous des dehors aimables, peut-être avec les meilleures intentions, on va chercher à pénétrer votre pensée, à connaître votre opinion que vous n'avez pas à formuler, à vous faire donner un avis que vous — garde-malade — vous n'avez pas à émettre.

Voulez-vous un exemple? En voici un tout récent: La maladie de M. X que vous soignez est sérieuse, très sérieuse. Une condition essentielle de guérison est la volonté du malade de guérir, la confiance qu'il a mise dans les connaissances et dans le traitement du médecin choisi. Jamais de propos délibéré, vous, infirmière au chevet de ce malade, vous ne voudriez affaiblir le désir de guérison qu'il a, jamais vous ne voudriez lui dire vos craintes sur une issue fatale; ce n'est pas votre rôle. Jamais non plus vous ne voudriez insinuer que le médecin vous paraît peut-être inexpérimenté, que les ordres qu'il donne vous étonnent parfois, que pour d'autres cas analogues vous avez vu employer avec succès tel médicament, telle préparation, tel appareil. Vous ne le feriez jamais! parce que jamais vous ne voudriez diminuer en rien la confiance que votre malade doit avoir en celui qui le soigne. Et puis, vous savez que — si expérimentée que vous puissiez être — vous n'êtes que garde-malade, que vous n'avez pas fait d'études de médecine, que vous n'avez dès lors aucune qualité pour apprécier, discuter, juger ou critiquer.

Mais voilà qu'un jour, un membre de la famille, inquiet à juste titre peut-être, vous attire à l'écart, vous dévoile ses craintes, vous explique qu'il n'a pas grande confiance dans le médecin ni dans ses

prescriptions, vous prend plus ou moins à partie et finit par vous dire: « Vous, ma Sœur, qui en voyez tant de ces malades, n'êtes-vous pas de mon avis? Ne devrions-nous pas prendre un autre docteur? Voyons, que feriez-vous à ma place? Vous êtes de si bon conseil.....! »

Attention! Peut-être pourriez-vous ajouter vos craintes, vos appréhensions à celles qui viennent de vous être présentées, car vous avez peut-être en vous-même les mêmes pensées..... Vous voudriez — qui sait? — répondre: « Je pense comme vous », ou bien, plus prudemment: « Ce n'est pas à moi qu'il faut poser ces questions ». Soyez encore plus prudente! Soyez encore plus circonspecte! Montrez bien l'intérêt que vous portez à votre malade, mais *ne formulez pas une appréciation que vous n'avez pas à donner parce que vous êtes incapable de la donner!*

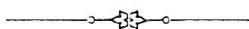
Retournez votre langue sept fois dans votre bouche avant de répondre et que votre réponse soit telle que jamais votre interlocuteur ne puisse dire dans la suite: « la Sœur pense que....., la Sœur dit que....., la Sœur prétend que....., la Sœur juge que..... ». Notez bien que votre réponse sera peut-être commentée, épeluchée, mo-

difiée tendencieusement, exploitée contre le médecin, ou même contre vous, ma Sœur! Hélas, tout arrive!

Nous savons fort bien dans quelles situations extrêmement délicates les infirmières se trouvent parfois, et c'est pourquoi la profession d'infirmière est une des plus épineuses qui soit. Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir un tact exquis; la garde-malade *doit* avoir ce tact!

Les gardes-malades devraient se souvenir parfois qu'un grand diplomate a dit que « la parole a été donnée à l'homme pour cacher sa pensée »! En tous cas doivent-elles être excessivement prudentes dans leurs appréciations en tout ce qui concerne leurs malades, l'entourage de leurs malades, le médecin, le traitement institué. Quand il nous arrive de dire: « Il faudrait demander cela à l'infirmière », et qu'on nous répond: « Oh, l'infirmière.....! Elle est tellement discrète.....! » nous avouons que nous sommes toujours enchantés de cette réponse et nous nous disons: Ça va bien, elle est bien dans son rôle, elle retourne sa langue sept fois dans sa bouche avant de donner son avis sur une question qui ne la regarde pas!

D<sup>r</sup> C. de M<sup>l</sup>.



## Alliance suisse des samaritains. Perfectionnement des moniteurs

Le Comité central a pris les décisions suivantes dans sa dernière séance:

Dans le but de maintenir les monitrices et moniteurs de l'Alliance à la hauteur de leur tâche:

- 1° L'Alliance donnera chaque année un cours de répétition dont la durée sera de deux jours entiers, dirigé par un médecin aidé du personnel nécessaire. Les instructeurs seront salariés par l'Alliance et chaque participant recevra de l'Alliance une indemnité journalière de fr. 10 pour couvrir les frais de logement et d'entretien. Les autres dépenses seront supportées par les sections.
- 2° L'activité des associations de moniteurs existantes ou à créer est subventionnée par l'Alliance pour autant que les programmes soient soumis à l'avance au